

Sous la direction de

Audrey ALVÈS *et* Maria POURCHET

LES MÉDIATIONS DE L'ÉCRIVAIN

Les conditions de la création littéraire

Audrey ALVÈS
Benoît BERTHOU
Oriane DESEILLIGNY
Gian Luigi DI BERNARDINI
Sylvie DUCAS
Solenn DUPAS
Franck DUPONT
Milena FUČIKOVÁ
Cécile GIRARDIN
Shawn GORMAN
Jonathan HAUDOT
Susan KOVACS
Buata MALELA
Myriam PONGE
Maria POURCHET
François PROVENZANO
Delphine SAURIER

L'Harmattan

CHAPITRE III

La construction de l'« écrivain francophone » Analyse comparée de deux structures médiatrices

François PROVENZANO

Parmi les multiples médiations qui participent à la construction d'une figure d'écrivain dans un espace public ou dans une encyclopédie collective, nous porterons ici notre attention sur le discours de l'historiographie littéraire, plus particulièrement lorsqu'il s'attache au corpus toujours controversé des « littératures francophones »¹. Avant de présenter brièvement les deux textes analysés, il convient sans doute d'interroger l'articulation théorique entre ce type de corpus – l'historiographie littéraire – et la notion de médiation ; autrement dit, de tenter de répondre à la question : en quoi le discours de l'historiographie littéraire peut-il constituer une médiation de l'auteur² ?

Le discours métalittéraire comme médiation

Nous apporterons deux réponses complémentaires à cette question, en convoquant d'abord des caractéristiques externes du discours métalittéraire, pour ensuite proposer une caractérisation interne de ce type de structure médiatrice.

Caractérisations externes

Observée d'un point de vue externe, c'est-à-dire dans ses interrelations avec les autres instances sociologiques ou discursives d'une institution (Dubois, 1978), l'historiographie littéraire peut être considérée *a priori* comme l'une des médiations les plus « post-créatrices ». Non seulement l'acte d'écriture est déjà joué lorsque l'historiographe choisit, ou non, de l'intégrer dans son tableau littéraire, mais encore l'écrivain n'intervient d'aucune manière dans l'opération médiatrice que réalise, après coup, le

¹ Parmi les tentatives les plus récentes et les plus abouties pour conférer un cadre théorique solide à l'étude de ces littératures, on citera les ouvrages de Michel Beniamino (1999) et de Jean-Marc Moura (1999). On consultera également avec intérêt les actes édités par Lieven D'Hulst et le même Jean-Marc Moura (2003).

² Peu de travaux ont été consacrés prioritairement à l'historiographie littéraire comme discours analysable en soi. La vue d'ensemble proposée par Robert Escarpit (1958) demeure incontournable, de même que les célèbres considérations de Michel Foucault (1969) sur la figure de l'auteur. L'ouvrage de Clément Moisan (1987) apparaît, quant à lui, plus daté. Récemment, le volume collectif publié par Ruth Amossy et Dominique Maingueneau (2003) sur *L'Analyse du discours dans les études littéraires* propose quelques contributions qui touchent à cet objet, dont : Denis, 2003 ; Philippe, 2003 ; Laborde-Milaa, Paveau, 2003. La tradition anglo-saxonne semble plus nourrie, comme l'atteste le numéro spécial *Literary Historiography* du *Journal of literary studies* (Van Vuuren, dir., 1994).

discours historiographique (contrairement au rôle qu'il peut jouer dans les éventuelles préfaces ou apparitions télévisuelles, comme le montrent quelques-unes des autres contributions à ce volume).

Si elle ne relève pas, *a priori*, du jeu propre à l'écrivain, l'historiographie littéraire se nourrit néanmoins d'autres enjeux externes, qu'il est utile de repérer pour comprendre son fonctionnement médiateur. Sans souci d'exhaustivité, nous en pointerons trois, sans doute les plus pertinentes pour les cas qui nous occuperont dans l'analyse qui suit. Premièrement, une histoire de la littérature peut s'écrire en vue de la reconnaissance à grande échelle d'une collectivité culturelle, de sa cohérence et de sa spécificité. Les premières histoires de la littérature belge, qui accompagnent l'indépendance politique du jeune royaume, poursuivent un tel objectif (Denis, Klinkenberg, 2005 : 83-84). Deuxièmement, les choix posés en matière d'historiographie littéraire peuvent être dictés par un certain découpage académique des savoirs et des territoires universitairement reconnus comme objets littéraires à explorer comme tels. Le cas des littératures francophones dans leur ensemble est ici tout à fait parlant, puisque celles-ci tendent aujourd'hui à s'imposer comme un domaine d'étude à part entière, aux côtés des études françaises (Beniamino 1999 : 9-12). Enfin, troisièmement, ce peut être encore une demande sociale d'accès à tel ou tel corpus, voire une injonction politique implicite, qui oriente une entreprise historiographique, par exemple sur les écrivains de l'immigration.

Ces quelques éléments de caractérisation externe nous montrent que, d'une manière ou d'une autre, l'historiographie littéraire vise donc à établir un canon, ajusté sur des enjeux plus ou moins littéraires. Si ces enjeux ne relèvent pas directement de l'activité de l'écrivain, il n'empêche que le canon proposé peut, quant à lui, conditionner les stratégies de positionnement des auteurs à venir. C'est à ce titre que, finalement, l'historiographie littéraire opère également comme médiation pré-créatrice, puisqu'elle inventorie en quelque sorte l'espace des possibles (Bourdieu, 1992 : 384-392) pour l'écrivain non encore historiographié.

Caractérisations internes

Observons à présent cette structure médiatrice d'un point de vue interne, c'est-à-dire en détaillant ses rouages médiateurs, les procédés qui lui sont propres pour conférer à l'histoire littéraire une forme de lisibilité et produire une certaine image de son personnel. Nous distinguerons trois niveaux opérant dans cette structure médiatrice : un niveau paratextuel, un niveau proprement historiographique, enfin un niveau rhétorique.

Du niveau paratextuel relève, par exemple, l'insertion de tel discours historiographique dans un corps textuel plus grand, comme celui d'une encyclopédie nationale, ou d'un guide culturel. On observera aussi, à ce même niveau paratextuel, la titraille (et les choix d'inclure tel auteur sous tel intertitre plutôt que sous tel autre), mais aussi l'appareil bibliographique convoqué par l'historiographe.

Du niveau proprement historiographique relèvent tous les choix de découpage – chronologique, géographique, esthétique – du corpus étudié, de même que les mises en filiation des auteurs entre eux, ou encore la référence à des modèles esthétiques extérieurs (par exemple français hexagonaux, dans le cas des littératures francophones périphériques).

La mise en évidence de ces différents choix historiographiques permet souvent de dégager la thèse générale, souvent implicite, poursuivie par l'historiographe. Cette thèse implique la mise en œuvre d'une rhétorique particulière, destinée à l'appuyer, voire à la naturaliser sous la forme d'une norme qualitative. Ce troisième niveau, rhétorique donc, est celui des modalisateurs, des choix énonciatifs, des structures conceptuelles, métaphoriques ou mythiques qui charpentent le récit de l'histoire littéraire et constituent, comme les procédés des deux niveaux supérieurs, autant de médiations opérant sur l'écrivain du passé et pour l'écrivain à venir.

Présentation du corpus

Le cas de l'« écrivain francophone » se prête, à nos yeux, particulièrement bien à l'étude de ces structures médiatrices qui conditionnent sa visibilité et sa lisibilité. Provoquant l'illusion d'une donnée immédiate, cette étiquette dissimule en réalité une congrégation de traits posturaux et stylistiques qui débordent bien évidemment le simple constat d'un emploi de la langue française comme langue d'écriture. En outre, ces différents traits participent d'une construction discursive nettement moins balisée que celle qui aboutit, par exemple, à la figure de « l'écrivain français ». L'impossibilité, dans le cas de la francophonie littéraire, de s'appuyer sur la triade romantique associant « une Nation – une Langue – une Littérature » élargit la gamme des stratégies discursives potentielles pour exposer rationnellement l'ensemble littéraire décrit et son personnel. Ainsi, nous n'envisagerons pas l'étiquette d'« écrivain francophone » telle un signifiant, dans ses strictes occurrences (s'il nous arrivera d'utiliser l'expression « écrivain francophone » dans le commentaire des textes, ce sera par pure commodité d'exposition, et non pour renvoyer à l'occurrence de cette expression dans le texte commenté) mais bien comme un agrégat notionnel, dont il s'agira

précisément de démêler les composantes et les mécanismes d'agrégation, aux trois niveaux médiateurs isolés ci-dessus.

Pour cette analyse, nous nous attacherons à deux bornes discursives particulièrement représentatives dans l'évolution de l'historiographie sur la francophonie littéraire : d'une part le bref panorama livré en 1958 par Auguste Viatte dans *la Pléiade* (Viatte, 1958), d'autre part le récent ouvrage publié par Jean-Louis Joubert et intitulé *Les Voleurs de langue, traversée de la francophonie littéraire* (Joubert, 2006).

Les différences entre ces deux textes et leurs contextes respectifs sont bien sûr innombrables et il ne peut être question de les reprendre ici en détail. Il est toutefois utile de rappeler deux données contextuelles importantes. Publié en 1958, le texte de Viatte se situe au seuil des décolonisations des territoires sous domination française, mais aussi à la veille de l'apparition du projet d'une francophonie politique fondée sur le partage de valeurs culturelles³. Lorsque Viatte écrit, le mot « francophonie » n'est pas encore d'usage. Le titre de son texte reflète assez bien ces deux éléments de contexte : « *Littératures d'expression française dans la France d'Outre-mer et à l'étranger* »⁴. Près de cinquante ans plus tard, l'ouvrage de Joubert s'inscrit quant à lui inmanquablement à la suite d'une abondante tradition de discours sur la francophonie, qui, depuis les années soixante, s'est vue inventée, contestée, défendue, élargie, distinguée, théorisée, à de multiples reprises. Comme nous l'avons dit, ce contexte est également marqué par le plein développement des études francophones, et tout particulièrement des études consacrées aux littératures des anciennes colonies, dont Jean-Louis Joubert est un spécialiste.

Ces décalages contextuels se manifestent bien évidemment dans le fonctionnement interne de ces deux structures médiatrices, que nous allons à présent détailler niveau par niveau.

³ Il est de coutume de dater la formulation de ce projet de 1962 et de l'associer à la parution du numéro spécial *Le Français, langue vivante*, de la revue *Esprit*.

⁴ Par la suite, Auguste Viatte publiera encore de nombreux travaux sur la francophonie et ses littératures, dont les titres intégreront le vocable « francophone » ; telle par exemple sa célèbre *Histoire comparée des littératures francophones* (Viatte, 1980).

Analyse comparée

Niveau paratextuel

Le texte de Viatte est publié dans la prestigieuse *Histoire des littératures* de la Pléiade, dirigée par Raymond Queneau, où elle occupe à peine une cinquantaine de pages du tome III, lui-même consacré aux *Littératures françaises, connexes et marginales*. Au caractère fortement instituant de l'éditeur et de la collection, se combine ainsi la marginalisation de l'objet étudié. Celui-ci a certes droit à être « pléiadisé », mais sa minceur intrinsèque et sa subordination par rapport aux ensembles littéraires plus prestigieux en sont du même coup soulignés et institués. Cette marginalité est instituée à la fois sur les plans linguistique, géographique et stylistique. En effet, au sein de ce tome III, le texte de Viatte (pour rappel : « *Littératures d'expression française dans la France d'Outre-mer et à l'étranger* ») est placé dans la section « Littératures connexes », aux côtés des littératures dialectales d'oïl et d'oc, des littératures bretonne, basque et alsacienne et d'une sous-section sur « l'argot dans la littérature ». Comme si elles combinaient tous les traits de « connexité » affichés par les autres ensembles décrits dans cette section, les littératures évoquées par Viatte sont donc, dès ces éléments de paratexte, clairement situées en défaut par rapport à une norme du littéraire qui les accueille, tout en les minorisant. Toujours au niveau paratextuel, les options posées par Viatte dénotent une appréhension fragmentaire et non problématisée de cet ensemble, qu'il découpe simplement en dix zones géographiques (Suisse romande, Belgique, Canada, Louisiane, Haïti, Petites Antilles et Guyane, Afrique du Nord, Afrique noire, Océan indien, Proche Orient). Les références bibliographiques convoquées par l'auteur confirment cette saisie fragmentaire et compilatoire, puisqu'elles reprennent les principaux ouvrages d'histoire littéraire « locale » (belge, canadienne, suisse) ou coloniale, alors publiés par chacun des spécialistes de ces domaines respectifs.

Les options paratextuelles posées par Jean-Louis Joubert sont à l'opposé de celles que nous venons d'évoquer pour Viatte. Si le panorama de 1958 n'est qu'une sous-sous-sous-section d'une vaste encyclopédie, le discours de 2006 constitue un ouvrage à lui tout seul, autonome et bouclé. À l'inverse, tandis que le texte de Viatte jouissait du prestige de Gallimard et de la Pléiade, celui de Joubert est publié chez Philippe Rey, éditeur assez éclectique et nettement moins doté en capital symbolique auprès des littéraires. Autrement dit, tandis que le paratexte de Viatte exhibait et instituait la marginalité de l'objet traité, celui de Joubert opère une sorte de « maquillage » de légitimité (il s'agit d'un volume complet), qui dissimule

mal un statut malgré tout secondaire (l'éditeur n'est guère prestigieux). Le titre du volume participe lui aussi de cette opération de maquillage. Contrairement au titre de Viatte, qui affichait un souci d'objectivité, de neutralité descriptive dans la désignation, celui de Joubert – *Les Voleurs de langue* – active un puissant réseau métaphorique. Cette métaphore du délit symbolique émaille l'ensemble du texte de Joubert ; nous y reviendrons en abordant le niveau des médiations rhétoriques. Notons dès à présent qu'elle vise à retourner un stigmate en emblème, puisque le vol de la langue française est présenté, non pas comme un acte punissable, mais comme l'acte inaugural de ces littératures, le faux péché qui les distingue. Ce serait précisément cette « mauvaise réputation » accolée par les sévères gardiens de la pureté française qui rendrait ces littératures particulièrement attirantes. Ainsi, dès le titre et l'usage de cette métaphore, se dessine une structure polaire, entre les bons « mauvais » usagers du français littéraire, et les mauvais « trop bons » défenseurs de leur propriété linguistique.

Le sous-titre de Joubert indique quant à lui l'option anti-historiographique suivie par l'auteur qui, contrairement à son prédécesseur, se livre à une « traversée » du corpus, appréhendé ici de façon globale et problématisée. Ce type d'appréhension induit ainsi une collectivisation des écrivains de la francophonie littéraire, envisagés non plus comme une somme d'individualités, mais comme un corps répondant à des enjeux communs.

Enfin, l'appareil bibliographique médiatise lui aussi de façon particulière la figure de l'écrivain francophone, puisque Joubert recourt essentiellement à deux types d'écrits : les discours des écrivains eux-mêmes sur leur propre pratique et les lectures transversales proposées par des philosophes comme Deleuze ou Derrida. Tissant son propos entre ces deux types de parole, l'auteur invite à les considérer tous trois sur un même niveau ; l'écrivain francophone étant autant historien ou critique littéraire que philosophe, et inversement.

Niveau historiographique

Ces médiations paratextuelles se complètent et s'affinent au niveau des options proprement historiographiques posées par les deux auteurs.

Comme on l'a dit, Viatte opère un découpage essentiellement géographique de sa matière, chaque écrivain francophone étant assigné à une certaine zone et chaque zone possédant sa « densité littéraire » particulière (Viatte, 1958 : 1409). Au sein de chacune de ces zones (dont certaines, comme l'« Afrique noire » ou le « Proche-Orient », sont très étendues), la

cohérence de la population étudiée est assurée par l'implantation plus ou moins solide et homogène d'une tradition de culture française, qui s'accompagne d'une pratique maîtrisée de la langue. L'objet de Viatte, ce sont ces « *groupements humains qui s'expriment usuellement en français* » (Viatte, 1958 : 1367). Par exemple, pour justifier la prise en considération d'ensemble de l'Afrique du Nord, l'auteur dira : « *Et comme [les cultures] différent, ici restées à l'âge primitif, là héritières d'une vieille tradition islamique, comme les peuples varient [...] autant que l'habitat [...], c'est la langue française qui seule assure l'unité* » (Viatte, 1958 : 1398).

Ainsi, finalement, l'auteur traite d'une « *littérature française internationale* » (Viatte, 1958 : 1385), à laquelle s'incorporent d'une manière plus ou moins profitable tous ces extra-hexagonaux ; tels les Belges, qui « *sa[vent] incorporer directement à la littérature française internationale [leur] robuste individualité* » (ibid.). *La littérature belge figure un modèle d'annexion réussie, dans la mesure où « elle est arrivée [...] à entrer avec ses drapeaux en évidence dans le grand cortège des lettres françaises* » (Viatte, 1958 : 1378-1379). Les « lettres françaises » exigent le visa de l'universalité comme condition d'accès, mais l'écrivain francophone veillera donc à cultiver les références à son « ancrage local ».

Ces références se manifestent, pour Viatte, le plus littéralement qui soit, c'est-à-dire par les contenus évoqués. Ainsi, Leconte de Lisle trouve-t-il une place dans son panorama car, « *malgré son impersonnalité, l'auteur des Poèmes barbares doit beaucoup à son île natale ; il en évoque souvent les sites* » (Viatte, 1958 : 1406). De même, Georges Chenevière ou Bernard Barbey font aussi partie de ces écrivains « à part », car leurs « *personnages [...] [ont] affaire plus que la moyenne à des vacances alpestres ou aux milieux protestants* » (Viatte, 1958 : 1377).

S'ils sont exotiques par le fond, les écrivains francophones se doivent de rester bien français par la forme et sont évalués par Viatte selon les critères français de la modernité esthétique. Pour chacun des ensembles envisagés, c'est le moment parnasso-symboliste qui est pointé comme celui du véritable commencement, de l'entrée dans le domaine des « lettres pures ». Ce faisant, Viatte synchronise l'histoire de ces lettres excentrées sur celle de la littérature française et permet une lecture finalement globale de ce corpus élargi. Cette lecture, vers laquelle convergent les différentes options historiographiques posées par Viatte, correspond à la thèse selon laquelle « *[les littératures françaises d'Égypte, des Antilles, de l'Afrique noire ou de l'île Maurice] illustre[nt] cette expansion toute récente du français, compensant les pertes subies au XVIII^e siècle [...] et la vitalité qui, étoffant les centres de notre littérature un peu partout dans le monde, peut aboutir à la doter d'une structure nouvelle, plus universelle, moins centralisée* » (Viatte, 1958 : 1412).

Autrement dit, l'écrivain francophone serait ce nouvel agent de l'universalité de la langue française, opposant de manière multi-centralisée une résistance vitale au cours historique du dépérissement subi par la langue française depuis la fin du XVIII^e siècle.

Jean-Louis Joubert poursuit quant à lui une thèse toute différente, à laquelle correspondent également plusieurs options historiographiques. Le corpus des « littératures francophones » ne subit pas de découpage géographique dans la titraille de l'ouvrage, mais se voit malgré tout caractérisé comme « *sous-ensembles de textes, unis par certaines interrelations et correspondances, référant d'une manière ou d'une autre à un pays, une région, une communauté* » (Joubert, 2006 : 104). On notera que l'injonction référentielle demeure, mais n'est pas limitée au contenu ou au décor des œuvres (« référant d'une manière ou d'une autre ») et que l'ancrage local est précisé dans ses diverses modalités (« un pays, une région, une communauté »). Ce qui définit la teneur de ces ensembles littéraires, c'est plutôt l'« autonomie » qu'ils ont acquise « *par rapport à la littérature proprement française* » (*ibid.*). Il ne s'agit donc plus ici de s'incorporer joyeusement au grand cortège des lettres françaises, mais de s'en émanciper ou, dans une certaine mesure, d'en subir la domination : « [...] *il faudrait reconnaître l'effet de domination qui régit les réalités francophones.* » (Joubert, 2006 : 105).

Ce rapport de force qui définit les contours de la francophonie littéraire induit une représentation forcément stigmatisée de l'écrivain francophone. « *Marginalisés, rejetés à la périphérie, voire exclus, moqués pour leur accent ou les particularités de leur lexique* » (Joubert, 2006 : 10), insécurisés dans leur pratique littéraire, les écrivains francophones apparaissent comme ceux qui ont subi, ou subissent encore, les extrêmes centralisation et standardisation linguistiques franco-françaises. La francophonie littéraire se voit ainsi resituée dans une histoire à long terme, qui déborde largement la seule seconde moitié du XX^e siècle, pour remonter jusqu'aux Serments de Strasbourg. Joubert s'applique en effet à retracer et à coupler deux grandes filières idéologiques concurrentes, pour expliquer le développement de la francophonie littéraire : d'une part l'érection et la stabilisation du canon linguistico-littéraire français, avec l'affirmation de sa vocation universelle (« *Les continuateurs idéologiques de Du Bellay et de Ronsard, les défenseurs de la langue française, [qui] ont gardé au long des siècles suivants l'idée d'une vocation impériale du français* » (Joubert, 2006 : 20)), d'autre part l'appropriation de ce canon par des non-Français (de l'érudit florentin Brunetto Latini jusqu'aux « voleurs de langue »), avec la contestation de son caractère universel.

Stigmatisation, appropriation, contestation : ces différents traits que l'auteur situe sur la longue durée imposent la francophonie littéraire comme

une sorte de nécessité historique, comme un même programme pris en charge successivement par différents acteurs, tels, par exemple, l'Haïtien Émile Nau, dont « *la réflexion [...] annonce [dès 1837] tout le développement de la francophonie littéraire* » (Joubert, 2006 : 26). Cette citation illustre bien l'attention portée par Joubert aux métatextes, aux discours d'intention des écrivains, à leurs réflexions sur leurs pratiques d'écriture. La fameuse lettre de Ramuz « à Bernard Grasset », *Éloge de la créolité*, le numéro de la revue *Légitime défense*, les débats sur le joual, les réponses aux enquêtes littéraires, les réflexions linguistiques de Khatibi : tout ce métatexte forme une part importante du corpus commenté par Joubert. En le montrant constamment réflexif et programmatique, l'historiographe induit une représentation de l'écrivain francophone comme fin stratège, évaluant et justifiant chacune de ses possibilités de création et, surtout, s'ingéniant à les faire concorder avec le projet global et transhistorique de la francophonie littéraire ; projet de libération, de diversification linguistique, de contestation du mythe de la clarté française hexagonale.

Niveau rhétorique

Il nous reste enfin à examiner, au troisième niveau de ces structures médiatrices, les opérateurs rhétoriques qui manifestent, au plus près du texte, les options paratextuelles et historiographiques et qui tendent à en dissimuler le caractère construit.

Chez l'un comme chez l'autre de nos auteurs, c'est une sorte de matrice mythique implicite qui sous-tend les choix rhétoriques de leur discours. Viatte se fonde sur la croyance au « *déclin du français* », qu'il s'agit « *d'enrayer* », en résistant notamment à l'« *engloutissement par l'américanisme* » (Viatte, 1958 : 1390-1391). Guidée par l'axiologie qui accompagne ce « *grand récit* », la rhétorique de Viatte valorise nécessairement les pratiques littéraires qui participent de cette sauvegarde de la langue et de la culture françaises, en affichant leur maîtrise parfaite du standard linguistique et leurs efforts de conformité aux canons esthétiques les plus approuvés par la tradition hexagonale. Tel écrivain louisianais (Georges Dessommes) sera ainsi mis en exergue pour être « *le seul qui, au-delà des poncifs romantiques, ait découvert Baudelaire* » (Viatte, 1958 : 1392).

Cette centralité élargie de la référence française, qui déborde ses cadres strictement hexagonaux, se manifeste également sur le plan énonciatif. Le discours de Viatte est prononcé par un « nous », certes de majesté dans bien des cas, mais nettement plus référentiel dans d'autres. Par exemple, lorsqu'il

évoque « *les centres de notre littérature un peu partout dans le monde* » (Viatte, 1958 : 1412), ou qu'il dit de Senghor « *[qu'] il essaie de reporter sur notre langue cette charge d'images que le Noir attache à chaque mot, et sa composition symphonique plutôt que dramatique comme la nôtre* » (Viatte, 1958 : 1404), il semble évident que l'auteur trace par ce « nous » les contours d'une élite lettrée occidentale et attachée au prestige de la culture française.

Enfin, la figure de l'écrivain francophone est encore prise en charge par une série de concepts, qui contribuent eux aussi à rendre raison à cette extension, légitime et profitable, du français hors de ses frontières originelles. On trouve bien sûr la notion d'universalité, ici traduite dans un sens plus géographique, mais jamais remise en cause en soi. Elle se combine nécessairement avec les concepts d'« âme » et de « race », qui permettent d'actualiser l'ancrage local de ces nouvelles littératures françaises. Par exemple, à propos de la littérature africaine, Viatte pointe ce moment où « *enfin les écrivains s'enracinent, disent les particularités de leur région, et, [...] [où] peu à peu, aux Français nés ou établis outre-mer s'ajoutent des indigènes exprimant en français leur âme propre* » (Viatte, 1958 : 1398-1399). Quant aux Haïtiens, « *éduqués en grand nombre à Paris, [ils] ont acquis une culture dont ils sont fiers ; ils entendent la faire servir à l'illustration de leur race* » (Viatte, 1958 : 1393-1394). « Race » et « âme » dotent ainsi l'écrivain francophone d'un programme expressif spécifique et réduit, qui justifie en quelque sorte la marginalité et l'éclatement du corpus par rapport aux grands ensembles littéraires nationalisés.

Chez Jean-Louis Joubert, le « grand récit » qui structure les options rhétoriques est celui du « mythe lémurien ». Ce mythe, nous dit l'auteur, « *exprimant le désir d'autochtonie, a le grand pouvoir d'effacer les incertitudes des généalogies et les interrogations sur l'identité* ». À ce titre, il serait « *sans doute l'une des plus fascinantes parmi les mythologies qui ont pu se développer dans la francophonie littéraire* » (Joubert, 2006 : 123-124). Postulant l'existence d'un continent primitif, la Lémurie, qui aurait réuni toutes les îles de l'Océan indien sur un même sol, ce mythe s'accompagne de partis pris idéologiques, comme la revendication d'un décentrement culturel (et non d'un élargissement du centre français), comme la valorisation d'une mondialité hétérogène, contre une mondialisation uniformisante, comme la contestation des hiérarchies culturelles établies.

Intégré comme acteur privilégié de ce « grand récit », l'écrivain francophone se voit dès lors évalué en fonction de cette norme posturale conjuguant décentrement, hétérogénéité, contestation. Par exemple, marquée par le courage du sacrilège, contre les figures françaises mystificatrices, l'attitude de Ramuz est qualifiée de « *proprement révolutionnaire* » (Joubert, 2006 : 30). Senghor et Césaire ont, eux aussi, refusé de « *rester sagement*

dans les formes poétiques anciennes », pour « *jou[er] sur le décentrement dont ils ont pris conscience* » (Joubert, 2006 : 77 ; c'est nous qui soulignons). Même « jeu désacralisateur », même intention contestatrice chez Yambo Ouologuem ou chez Rachid Boudjedra (Joubert, 2006 : 68, 59-60).

Posturale, la norme est également stylistique, puisque « *[c]'est ce français fécond, tout en détours et dérives, opaque à son heure, lumineux quand il veut, qui sous-tend l'écriture de la francophonie littéraire* » (Joubert, 2006 : 12). Contre la clarté et le statisme du français hexagonal, le français francophone sera dynamique, opaque, voire bégayant, Joubert s'appuyant ici sur l'autorité de Gilles Deleuze, pour qui « *[le] bégaiement [serait] la "puissance poétique par excellence"* » (Joubert, 2006 : 54).

On notera au passage que le panthéon correspondant à cette norme est majoritairement composé d'écrivains du XX^e siècle et des anciennes colonies du Sud : Assia Djebar, Édouard Glissant, Patrick Chamoiseau, Amadou Hampaté Bâ, Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, et Kateb Yacine sont très clairement les figures émergentes de la traversée littéraire de Joubert. Parmi le contingent Nord, seuls Ramuz et Miron semblent occuper une place comparable. La norme ainsi valorisée par le discours de Joubert se trouve justifiée et légitimée par l'usage d'un appareil conceptuel validé (nous avons déjà évoqué les références à Deleuze et à Derrida), mais aussi par des opérations rhétoriques telles que des métaphores ou des synecdoques et par le choix d'un point de vue énonciatif particulier.

Objectivement centré sur le Sud, le panthéon sélectionné par Joubert est élargi aux contours de toute la « francophonie littéraire » par l'effet de nombreuses synecdoques généralisantes, qui tendent à appliquer au tout (la « francophonie littéraire ») les caractéristiques de l'une de ses parties. Partant par exemple du concept d'« irruption dans la modernité » défendu par Édouard Glissant, Joubert en déduit « *le trait essentiel de la francophonie littéraire : elle est manifestation d'une prise de conscience des réalités langagières* » (Joubert, 2006 : 71-72). Ailleurs, l'œuvre de Patrick Chamoiseau, *Biblique des derniers gestes*, est qualifiée « *à l'image de la francophonie littéraire contemporaine* » (Joubert, 2006 : 99).

La métaphore du (faux) délit, activée dès le titre, participe elle aussi des médiations rhétoriques qui façonnent la représentation de l'écrivain francophone chez Joubert. Elle trouve son sens dans le cadre plus vaste d'une métaphore guerrière, selon laquelle les « voleurs de langue » sont des guerriers qui s'attaquent à l'arme même de leurs adversaires : « *Les voleurs de langue forment de gros bataillons de la francophonie littéraire : ce sont tous ceux qui ont hérité du français parce que leur pays a été, à un moment donné, colonisé ou dominé par la France.* » (Joubert, 2006 : 9). On voit bien dans cette citation comment la métaphore parvient à motiver et à justifier la

norme posturale et stylistique appliquée à l'écrivain francophone, truant de la langue, en en faisant une riposte euphémisée à la violence bien réelle de la domination historique de la France.

Enfin, l'énonciation même du discours de Joubert participe de cette opération médiatrice qui inscrit l'écrivain francophone dans une certaine posture littéraire. Contrairement au point de vue à la fois distant, objectivant, mais franco-centré de Viatte, la focale énonciative de Joubert coïncide, pourrait-on dire, avec la parole même des écrivains historiographiés. En effet, le titre lui-même du volume de Joubert, « *Les Voleurs de langue* », correspond à la formule lancée par le poète malgache Jacques Rabemananjara en 1959 lors du deuxième Congrès des écrivains et artistes noirs réuni à Rome. Le choix de ce titre indique déjà que l'auteur reprend à son compte les revendications des écrivains qu'il étudie, et plaide, en quelque sorte, la même cause qu'eux. La suite de son discours confirme cette coïncidence des postures puisque, comme nous l'avons dit, Joubert accorde une place importante au métatexte produit par les écrivains francophones eux-mêmes et dont il reprend les principales problématiques, en appuyant les arguments des acteurs évoqués.

Cette posture énonciative particulière semble ainsi renoncer à produire un « savoir-sur », pour privilégier plutôt un « combat-avec » l'écrivain francophone. Celui-ci n'est plus l'un des exemplaires latéraux sur le grand tableau de l'histoire littéraire, il construit lui-même son propre sens historiographique, en partenaire avec le spécialiste qui le commente et qui, en le commentant, le défend.

Conclusion

Nous espérons avoir montré, au fil de cette analyse comparée, que le discours de l'historiographie littéraire pouvait être envisagé comme une structure médiatrice opérant selon des logiques spécifiques. Les contrastes entre les deux textes étudiés ont révélé quelques-unes de ces logiques et les sens historiographiques radicalement différents qu'elles peuvent produire. Chez Viatte, la saisie compilatoire des auteurs sert une conception centralisée de la langue et de la littérature française, dont le rayonnement doit être assuré par de nouveaux agents acquis à la cause de l'universalité hexagonale. Ceux-ci sont assortis d'un programme expressif spécifique, qui renforce leur marginalité au sein du tableau général des littératures. Chez Joubert, les écrivains francophones forment une collectivité en combat unanime contre l'aliénation française. Historiquement inscrit et justifié, ce combat est mené essentiellement à travers des pratiques métalittéraires, ce qui place l'écrivain francophone aux côtés de ses propres commentateurs.

L'un des prolongements possibles à cet examen consisterait à s'interroger sur les implications éventuelles de ces médiations historiographiques sur les représentations sociales, mais aussi sur les pratiques de consommation, de conservation ou de transmission du littéraire (francophone). Car le sens commun (métalittéraire) produit par le discours historiographique est sans doute l'un des conditionnements essentiels de la circulation des textes et des auteurs littéraires dans le monde social.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY R., MAINGUENEAU D. (dir.), *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.
- BENIAMINO M., *La Francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces francophones », 1999.
- BOURDIEU P., *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil coll. « Points-Essais », 1998, 1992.
- DENIS B., KLINKENBERG J.-M., *La Littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Bruxelles, Labor, coll. « Espace Nord-Références », 2005.
- DENIS D., « Pour une approche discursive de l'histoire littéraire : événements linguistiques et catégories esthétiques », in R. AMOSSY, D. MAINGUENEAU (dir.), *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, pp. 51-61.
- DUBOIS J., *L'Institution de la littérature*, Paris/Bruxelles, Nathan/Labor, 1978.
- ESCARPIT R., « Histoire de l'histoire de la littérature », in R. QUENEAU (dir.), *Histoire des littératures*, tome III : *Littératures françaises, connexes et marginales*, Paris, Gallimard, coll. « Encyclopédie de la Pléiade », 1958, pp. 1747-1826.
- FOUCAULT M., « Qu'est-ce qu'un auteur ? », in M. FOUCAULT (dir.), *Dits et écrits*, tome I, Paris, Gallimard, 1969, 1994, pp. 789-821.
- JOUBERT J.-L., *Les Voleurs de langue. Traversée de la francophonie littéraire*, Paris, P. Rey, 2006.
- LABORDE-MILAA I., PAVEAU M.-A., « L'ancrage médiatique des normes littéraires », in R. AMOSSY, D. MAINGUENEAU (dir.), *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, pp. 363-378.
- Le Français, langue vivante*, numéro spécial de la revue *Esprit*, novembre 1962.

MOISAN C., *Qu'est-ce que l'histoire littéraire ?*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 1987.

MOURA J.-M., *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écritures francophones », 1999.

MOURA J.-M., D'HULST L. (dir.), *Les Études littéraires francophones : état des lieux*, Lille, Éd. du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2008.

PHILIPPE G., « Le discours scolaire sur la littérature et le style au début du XX^e siècle », in R. AMOSSY, D. MAINGUENEAU (dir.), *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, pp. 379-388.

VAN VUUREN H. (dir.), *Literary Historiography*, numéro spécial du *Journal of literary studies*, 10, 3-4, déc., 1994.

VIATTE A., « Littérature d'expression française dans la France d'Outre-mer et à l'étranger », in R. QUENEAU (dir.), *Histoire des littératures*, tome III : *Littératures françaises, connexes et marginales*, Paris, Librairie Gallimard, coll. « Encyclopédie de la Pléiade », 1958, pp. 1367-1413.

VIATTE A., *Histoire comparée des littératures francophones*, Paris, Nathan, coll. « Université », 1980.